

Site-pilote d'Ouvéa-Beautemps-Beaupré

« Gestion de la réserve coutumière de Lekiny-Fayava »

Fiche Activité N°3 – projet INTEGRE

Auteur : Service environnement (Luën IOPUE)

Site pilote concerné :

Ouvéa : Lékin

XX, XX, XX

Titre de l'activité :

Gestion de la réserve coutumière de Lekiny-Fayava

Descriptif de l'activité :

La réserve de Lekiny-Fayava est une des 8 réserves traditionnelles coutumières recensées sur Ouvéa. Avec l'adoption du code de l'environnement de la province des Îles fin 2014, celle-ci sera reconnue institutionnellement et sa gestion sera proposée aux coutumiers qui en ont la légitimité. Cette gestion sera formalisée par un règlement et un plan de gestion dont les contours ont été dessinés par Conservation International dans le cadre d'une mission que lui a confié la province des Îles en 2013.

Situé dans le district de Mouli, au sud de l'île dans un des endroits les plus emblématiques et touristique de l'île (pont de Muli), la réserve traditionnelle coutumière de Lekiny-Fayava couvre une superficie de plus de 300ha et abrite les milieux suivants :

- Terrestre : mangrove (nurserie poissons, requins, habitats crabes de palétuvier), site de nidification des puffins,
- Marins : zone d'herbiers : alimentation tortue verte et nurserie poissons

Cette réserve a une forte valeur coutumière, culturelle et traditionnelle.



Caractéristiques de la réserve traditionnelle de Lékiný (Extrait du plan de gestion des lagons d'Ouvéa Beutemps-Beaupré – 2012) :

Statut : Réserve traditionnelle de pêche

Responsables : Tribu de Lékiný (Clan Tooulou) et de Fayava (Clan Sooulou), District de Mouli-Traditionnellement, cet espace est réservé à la grande chefferie de Mouli qui a attribué la responsabilité de sa conservation aux tribu de Lekiny et Fayava

Prérogatives : L'accès au site est réservé aux membres de la tribu de Lékiný ou aux tribus de Fayava et Mouli sur demande. L'accès au site par les membres d'autres tribus ou par des touristes est autorisé à condition d'être accompagné par un membre de la tribu. La pêche est réservée aux membres de la tribu de Lékiný ou aux tribus de Fayava et Mouli sur demande.

L'accès à la zone mangrove de Hnymeck est soumis à l'autorisation du chef de Lékiný même pour les membres de la tribu.

Actions à mettre en œuvre :

Action.1 Reconnaissance institutionnelle de la réserve coutumière et mise en place du plan de gestion

1ere mise en pratique de la gestion d'une réserve "coutumière" reconnue par le nouveau code de l'environnement de la PIL (adopté fin 2014). Le travail sera mené par le chargé d'étude biodiversité de la Province des îles, en étroite collaboration avec le GDPL « Bomene Tapu » et son animateur. Il s'agira de :

- Assurer la reconnaissance institutionnelle de la réserve par le code de l'environnement de la province des îles (fin 201)
- Mener un travail sur le patrimoine culturel du site et les mécanismes de gestion traditionnels existant (déjà réalisé par CI en 2012-2013) et restitution des travaux menés aux tribus concernées
- développer un plan de gestion du site avec les comités techniques environnement et culture du comité de gestion d'Ouvéa.
- Négociation des règles de gestion avec la tribu - Acte coutumier validant les règles de gestion
- Mise en place d'un comité de gestion tribal
- Mise en œuvre du plan de gestion

Pas de financement INTEGRE sollicité : participation d'INTEGRE via le travail de l'animateur du GDPL.

Action.2 Etude des aménagements nécessaires pour annuler l'effet barrage de la route qui coupe la mangrove

Une route municipale coupe la circulation d'eau dans les zones d'arrière mangroves de Lekiny entraînant un atterrissement et une fermeture du milieu en amont de la route. Des aménagements de cette route sont nécessaires pour permettre de nouveau la circulation de l'eau de mer vers cette zone de mangrove et redynamiser le processus naturel.

Une étude pour dimensionner les travaux nécessaire est prévue, après concertation avec la mairie d'Ouvéa. Un budget de 1M d'euro est réservé. La Province des Iles est pilote de cette action.



Action 3 Etude de l'érosion du trait de côte (complément thèse de Matthieu Le duff)

L'érosion du littoral, visible sur plusieurs sites d'Ouvéa, est un sujet très préoccupant pour les habitants. Ce phénomène naturel, probablement dû au réchauffement climatique est accentué par l'extraction de matériaux pour la construction et des aménagements littoraux non adaptés. Une thèse de l'UNC est en cours pour la caractériser. Un complément de financement permettra d'étudier le phénomène dans le sud, en adoptant une démarche de science participative.

Le projet INTEGRE financera les éléments suivants, pour un total de 6MF Cfp :

- Financement des missions à Ouvéa, Nouméa et à l'international pour les besoins des travaux de recherche : 3MF Cfp
- Acquisition de matériel pour les formations et les travaux de terrain, location matériel scientifique et transport du matériel : 1.45 MF Cfp
- Acquisition de données : 0.9 MF Cfp
- Indemnisation des volontaires à Ouvéa : 0.65 MF Cfp

Résultats INTEGRE auxquels contribue l'activité :

- Résultat 8 : des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes
- Résultat 10 : les capacités des gestionnaires sont renforcées
- Résultat 13 : Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes sont engagées pour y faire face, de manière intégrée ;
- Résultat 16 : Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

- *Gestion des réserves coutumières*
- *Restauration écologique*
- *Maintien des écosystèmes*

Partenaires :

Province des îles loyauté, GDPL « Bomene Tapu », Université de la Nouvelle Calédonie

Coût de l'activité et financements envisagés : total : 7MF Cfp

Coût total et détail de la base du calcul financier (en MF Cfp) :

	<i>Action 1 : Reconnaissance institutionnelle de la réserve coutumière et mise en place du plan de gestion</i>	<i>Action 2 : Etude des aménagements nécessaires pour annuler l'effet barrage de la route qui coupe la mangrove</i>	<i>Action 3 Etude de l'érosion du trait de côte</i>
1. Personnel			
2. Déplacement			3M
3. Equipement			1M
4. Consommables			1.35M
5. Sous-traitance et prestations externes		1M	0.65M
5. Autres coûts directs			
Total	0	1	6

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
<i>Reconnaissance institutionnelle de la réserve coutumière</i>	x	x	x	x	x	x	x	X	X	x
<i>Etude sur les aménagements mangrove de Lékiny</i>		x	x							
<i>Etude sur l'érosion du trait de côte</i>	x	x	x	X	X	X	X	X	X	x

Acceptabilité et intégration locale :

L'étude sur l'aménagement pour annuler l'effet barrage de la route de la mangrove de Lékiny a été évoquée avec la mairie, et le sera lors de la réunion de tribu à Lékiny. Il est vrai que cette route avait déjà été pointée du doigt par les habitants de Lékiny.

Pour permettre la bonne appropriation de cette activité, il est nécessaire de bien expliquer à la population les enjeux en matière environnementale qui y sont associée.

Pour ce qui est de la reconnaissance institutionnelle de la réserve de Lékiny et Faïava, cette action fut identifiée lors de la mise en place du plan de gestion. C'est une attente des tribus garantes de cet espace. L'intégration des tribus à ce travail sera un facteur clé d'appropriation et d'acceptabilité sociale de cette entreprise.

Concernant l'étude de Matthieu Le Duff sur l'érosion du trait de côte, elle relève également d'une attente particulière des habitants d'Ouvéa, qui souhaitent avoir plus d'éclairage sur le phénomène. L'appropriation se fera par la formation, et l'intérêt qu'ils ont pour le sujet.

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations?*

La reconnaissance institutionnel de la réserve permet de traduire une traditionnelle visant à préserver les ressources au profit des habitants d'Ouvéa. Il s'agit également d'une reconnaissance culturelle par l'institution.

La restauration de la mangrove est une mesure importante pour la préservation des ressources de l'île, la mangrove ayant un rôle de nurserie importante pour les poissons du lagon.

De même, la question de l'érosion est très importante sur une île basse comme Ouvéa. Comprendre les phénomènes en cours permettra d'apporter les réponses appropriées pour préserver au mieux les lieux de vie d'Ouvéa.

Pérennité (si applicable) : La commune sera tenue dans le cadre de ces compétences en matière de sécurité et d'entretien de ses routes de veiller à ce que cette route soit en bonne état et que les buses soient en état de fonctionnement.

Actions	Sous actions	Résultats attendus	Indicateurs / sources de vérification	2014	2015	2016	2017
Reconnaissance institutionnelle de la réserve coutumière de Lékiný Faïava et mise en place du plan de gestion	Atelier participatif pour l'institutionnalisation de la réserve	Que la réserve de Lékiný Faïava soit la première réserve de type coutumière	PV de palabre validant la création	x			
	Mise en place d'un plan de gestion	Plan de gestion	Plan de gestion (valider par les tribus et/ou le district)	x	x	x	x
Etude des aménagements nécessaires pour annuler l'effet barrage de la route qui coupe la mangrove		Rapport d'étude sur la question	Le rapport		x		
Etude érosion du trait de côte	Mesure du phénomène	Rapport / Restitution aux tribus	Rapport	x	x	x	x
	Formation aux techniques de suivis	Des personnes formées aux suivis du phénomène	Attestation de participation aux sessions de formation	x	x	x	x